

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-142 Autorisation de stationnement " avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 29 août 2023, par laquelle la Société Méditerranéenne de Déménagements et de Transferts, représenté par Madame Elodie GALINDO, 1 rue de Lorraine – 34500 BÉZIERS, sollicite une autorisation de stationner un camion de déménagement devant le bien situé « 11 avenue de Béziers », afin de permettre un déménagement,

Après consultation des services de l'Équipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Le permissionnaire est autorisé à stationner un camion de déménagement devant le bien situé « 11 avenue de Béziers », le mercredi 13 septembre 2023 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Puissalicon, le 04/09/2023

Michel FARENC
Maire

